

M. le Président: J'en entendrai certainement encore parler à 3 heures. Mais je tiens à rappeler au député de Churchill et aux autres que les questions et les réponses doivent porter sur des sujets relevant des responsabilités et des devoirs ministériels. Elles ne peuvent servir à se dénigrer mutuellement.

LES POUVOIRS DU VICE-PREMIER MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Le premier ministre sait bien que le vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale détient d'énormes pouvoirs. Comment les Canadiens pourraient-ils lui faire confiance étant donné qu'il a manqué de jugement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne commenterai pas le caractère calomnieux de cette question, sauf pour dire aux Canadiens que lorsqu'ils ont eu besoin d'Erik Nielsen en temps de paix et en temps de guerre, ils ont trouvé un homme courageux et honorable.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE—LA DISPOSITION RELATIVE À L'ÂGE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a reçu de nombreuses instances de la part de personne âgées sur les modes de conversion de leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite à l'âge de 71 ans, que certaines trouvent très limités en vertu de la loi actuelle. Le ministre pourrait-il nous dire s'il lui serait possible de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, à l'occasion du budget peut-être, afin d'aider les personnes âgées à gérer leur fonds de retraite?

● (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis bien au courant de l'intérêt que le député porte à cette question qui, d'ailleurs, m'intéresse moi aussi. J'ai lu un certain nombre de lettres au sujet du débat qui se poursuit dans certains journaux financiers. Je pense qu'il y a moyen de satisfaire à certaines des exigences des personnes âgées de cet avis et nous y songeons très sérieusement. Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration tout de suite, mais j'espère pouvoir régler la question en temps voulu.

* * *

L'ADMINISTRATION

L'ÉCOUTE CLANDESTINE DONT ONT FAIT L'OBJET DES RÉUNIONS DE CAUCUS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le premier ministre aurait-il l'obligation de nous dire quand il a appris que le caucus libéral, et peut-être même le caucus du NPD, faisait l'objet d'écoutes clandestines et deuxièmement, s'il a vérifié que ce n'est plus le cas aujourd'hui et que le gouvernement n'espionne plus ces partis...

Questions orales

M. le Président: A l'ordre! Les deux premières parties de la question sont recevable, mais pas la troisième.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai entendu parler pour la première fois de cette accusation en 1976, lorsque j'ai lu le livre.

L'INTERCEPTION DES CONVERSATIONS—ON DEMANDE QUE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA FASSE ENQUÊTE

M. John Nunziata (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Sait-il que le fait d'intercepter des conversations constitue une infraction au Code criminel du Canada? Dans ces conditions, le premier ministre est-il disposé à donner l'ordre à la GRC de faire enquête sur le comportement du vice-premier ministre, pour déterminer s'il a ou non enfreint le Code criminel du Canada?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en tant que ministre de la Justice suppléant et solliciteur général, je voudrais dire simplement qu'il est tout à fait irrégulier de la part du député de faire de tels sous-entendus sans quitter la Chambre et porter une accusation précise. Tandis qu'il réfléchira à la question, il pourra peut-être demander à ses collègues du parti libéral où ils étaient lorsque Marc Lalonde a diffusé un bulletin dans tout le ministère des Finances, en vue d'intercepter le courrier de l'actuel premier ministre. Où était-il quand le parti libéral, qui formait alors le gouvernement, abusait ainsi de ses pouvoirs?

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LA DÉRÈGLEMENTATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Transports.

J'ai eu le plaisir d'aller à Washington dans le cadre d'un échange interparlementaire afin d'étudier avec des intervenants américains l'impact de la dérèglementation du transport aérien. Tous les intervenants sont unanimes à dire que cette expérience a été très valable, sauf, cependant, en ce qui concerne la sécurité.

Voici ma question, monsieur le Président: Le ministre peut-il dire à la Chambre si la question de la sécurité sera le centre de cette préoccupation lors de la dérèglementation des transports au Canada?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans le document intitulé «Aller sans entraves», on signale clairement que le ministère des Transports considère que la sécurité passe avant tout. En outre, on y laisse entendre que dans le cadre de la réforme de la réglementation, le gouvernement ne permettra ni ne proposera l'application de normes de sécurité moins sévères. En fait, c'est tout le contraire.